

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 7 DECEMBRE 2006, 00h01 GMT

Deux ans après le Tsunami: Les droits fonciers à Aceh

30 novembre 2006

Introduction

Aceh, la province la plus au Nord de l'île indonésienne de Sumatra a été terriblement éprouvée par le raz de marée qui a balayé l'île en décembre 2004. La vague a déferlé sur plus de 800 km de littoral, laissant derrière elle 169.000 victimes et 600.000 sans-abris. A certains endroits, pas un seul bâtiment, route ou arbre n'a survécu à son passage. Des régions entières ont disparu à jamais. Sumatra a été ensuite frappée par un séisme le 28 mars 2005, qui a coûté la vie à près de 1.000 personnes sur l'île de Nias.

Le monde devant cette catastrophe a fait preuve de générosité, et pour les agences travaillant sur place, l'objectif a été au bout du compte d'offrir aux autochtones d'Aceh de meilleures conditions de vie que celles qui existaient auparavant sur le littoral, sans faire de discrimination entre les gens riches et pauvres, ou les femmes et les hommes. Dans une région appauvrie déchirée par un conflit, cela représentait une opportunité exceptionnelle.

1^{ère} étude de cas : Mon Ikeun

Une dalle en béton est tout ce qui reste de la maison de Ruslaidi dans le village de Mon Ikeun. Le tsunami lui a dérobé sa femme, son fils de cinq ans, ses parents, ses frères et sœurs et a presque totalement réduit sa maison à des décombres. Ce menuisier de 38 ans vit maintenant avec son fils de 12 ans dans une baraque située à proximité.

Il louait sa maison de deux chambres à un voisin qui est mort dans le tsunami. La maison n'a pas été reconstruite parce que c'est un parent éloigné qui habite dans un autre village qui en a hérité. 'Il ne vient jamais ici' a déclaré Ruslaidi. 'Personne ne sait ce qu'il va faire du terrain'. Il ne l'intéresse pas.'

Tandis que les ronces commencent à envahir l'ancienne maison de Ruslaidi, d'autres n'ont pas perdu de temps. Un villageois qui a refusé de donner son nom nous a dit : 'Certaines familles sont propriétaires de trois maisons alors que d'autres attendent toujours un logement permanent. Des gens sont revenus de Djakarta, ont obtenu une maison et sont repartis. Les entrepreneurs de Medan ont laissé des habitations à moitié construites.'

'Ce village est en colère devant une telle injustice.'

En novembre 2006, 48.000 maisons ¹ au total avaient été construites dans la province, mais on est encore bien loin de l'objectif de 128.000 maisons qui avait été fixé. Deux années après le tsunami, reconstruire les logements et fournir un toit aux sans-abris sont les deux tâches les plus importantes auxquelles Aceh doit faire face. Les questions de droits fonciers – c'est-à-dire la question de savoir à qui appartient la terre – doivent être résolues si l'on veut reconstruire la société d'Aceh sur une base solide. Sans se prévaloir de droits fonciers légitimes, les habitants qui ont commencé à reconstruire courent le risque qu'une tierce partie vienne leur réclamer une parcelle de terrain qui lui appartient de plein droit.

Six ans après le tremblement de terre qui avait ébranlé en 1995 la ville de Kobe au Japon, des gens vivaient encore dans des habitations temporaires, en attendant le règlement des réclamations de propriété.

Mais le problème du rétablissement des droits fonciers auquel est confronté Aceh est d'un ordre différent. Les documents ont été détruits, pour autant qu'ils aient jamais existé. Quinze tonnes de documents ont été expédiées par bateau à Djakarta pour être remis en état.² Des arbres et des sentiers servaient à délimiter de nombreuses parcelles longeant le littoral, mais ces points de repère ont été balayés par le raz de marée. Dans d'autres régions, le sol s'est effondré dans la mer, ou a été balayé. Les institutions communautaires traditionnelles ont été mises à rude épreuve. Les sinistrés qui autrefois louaient leur logement ou squattaient sont toujours logés dans des baraquements – de longs bâtiments de plein pied où de nombreuses familles vivent entassées les unes sur les autres. Leurs occupants vivent dans des conditions insalubres et leur avenir est incertain.

La tâche de la reconstruction d'Aceh est le plus grand projet de reconstruction du monde en développement.³ Ce document s'intéresse au contexte historique des droits fonciers à Aceh et aux répercussions du tsunami sur ces derniers et montre comment il est possible d'adopter une forme plus inclusive de développement.

Aceh avant le Tsunami

Aceh est une province très rurale avec un régime complexe de droits fonciers. La propriété et l'utilisation des sols sont gouvernées par un système hybride de lois et coutumes introduites en Indonésie tout au long de son histoire, pendant la période féodale, coloniale⁴ et après son indépendance.

Avant le tsunami, un conflit opposait depuis 29 ans le gouvernement indonésien au Mouvement de Libération d'Aceh (GAM). Bien que l'identité islamique soit plus marquée à Aceh que dans le reste de l'Indonésie, la lutte du GAM était plus nationaliste que religieuse et briguaient une mainmise politique sur la province.

Des gisements de pétrole et de gaz ont été découverts à Aceh en 1971 et la région a commencé à occuper une place de plus en plus importante dans l'économie du pays. Les ressources naturelles de la province – entre autres les plantations forestières et de palmiers à huile – étaient exploitées par des sociétés étrangères ou nationalisées. Soixante quinze pour cent des terres ont été enlevés aux autochtones pour en faire des concessions d'exploitation forestière ou des plantations.

Les Acehnais ont commencé à éprouver une hostilité croissante à l'égard du gouvernement central qui les empêchait toujours plus d'exploiter leurs propres ressources. Tandis que le RNB augmentait à Aceh, la population locale s'enfonçait dans la pauvreté : la pauvreté dans la province a augmenté entre 1980 et 2002 de 239 pour cent. Dans le reste de l'Indonésie, les taux de pauvreté ont chuté de 47 pour cent pendant la même période.⁵

Le conflit qui opposait le gouvernement au GAM a provoqué l'exode en masse des civils qui tentaient d'échapper aux affrontements. La situation des droits fonciers a été d'autant plus compliquée du fait que le gouvernement a octroyé des terres à des migrants originaires de l'île indonésienne de Java. La superficie des parcelles octroyées aux Javanais avait tendance à être plus étendue que celles des autochtones d'Aceh, une situation qui a avivé les tensions entre les deux communautés.⁶

Posséder une terre pour les Acehnais représente essentiellement une forme de sécurité sociale. Elle est indispensable à l'agriculture et à d'autres moyens de subsistance, comme tenir une échoppe ou faire du négoce, en plus d'être un endroit où vivre. La terre peut être vendue, louée ou servir de caution pour obtenir un emprunt – des transactions qui peuvent toutes contribuer à une amélioration du niveau de vie. La propriété foncière fournit une stabilité économique aux femmes veuves, abandonnées ou célibataires, et aux orphelins.

Droits fonciers à Aceh avant le tsunami

Il y a deux formes de législation en Indonésie qui gouvernent le régime foncier à Aceh:

- Adat – les lois locales, traditionnelles et les codes sociaux qui varient d'une île à l'autre dans l'archipel indonésien. Les institutions adat ont encore une forte influence à Aceh
- Les lois adoptées par l'Etat indonésien.

La loi charia (islamique) est également appliquée et régit les successions et les modalités pour la tutelle des orphelins.

Seuls 25 pour cent environ des terres dévastées par le tsunami à Aceh avaient un titre de propriété à valeur juridique c'est-à-dire leur enregistrement se conformait à la législation gouvernementale et leurs propriétaires comme les bureaux de l'Agence Foncière Nationale (BPN) étaient en possession des documents justificatifs.

Les autres 75 pour cent qui n'avaient pas été enregistrés par le bureau foncier étaient régis par les procédures adat. Les lois traditionnelles en milieu rural sont très influentes. Bien que le régime foncier soit normalement celui de la propriété

individuelle, les communautés réglementent le transfert de la terre et les modalités d'octroi des droits de propriété à leurs membres.

Le fait toutefois que les propriétaires terriens détenaient des documents justificatifs ne veut pas dire que toutes les ventes et achats de terrain étaient forcément documentés. Beaucoup de communautés acehnaises ne sont pas situées à proximité d'un bureau du BPN – il n'y avait qu'un siège et dix succursales pour desservir une région presque deux fois plus grande que la Belgique – et ne connaissent pas les formalités à remplir pour enregistrer leurs terrains ou ne veulent pas traiter avec le BPN par crainte de perdre leur temps ou leur argent. Il s'ensuit que les documents officiels ne reflètent pas toujours fidèlement la réalité de l'utilisation des sols.

Les suites immédiates du Tsunami

De toutes les régions bordant l'Océan indien qui ont été frappées par le tsunami le 26 décembre 2004, Aceh a été la plus durement touchée. Il a décimé en l'espace de quelques heures 169.000 personnes.⁷ Les survivants ont découvert après le reflux des eaux un paysage de désolation. Les régions densément peuplées ont été transformées en terrains en friche qui avaient perdu tous leurs repères. A Aceh et Nias, plus de 600.000 personnes se sont retrouvées sans abris et 141.000 habitations ont été détruites.⁸

Les dégâts, entre autres les dégâts économiques à long terme, ont été estimés à plus de 4.5 milliards de dollars. 2.240 écoles et 2.676 ponts ont été détruits dans la province et plus de 100.000 puits ont été contaminés par l'eau saline ou attendent d'être réparés.⁹

Un quart de la population d'Aceh a perdu son emploi et le taux de chômage est passé de 6.8 à 30 pour cent environ.¹⁰ Les petites entreprises, les journaliers, les petits exploitants agricoles et les communautés de pêcheurs ont été les plus durement touchés. Près de 70 pour cent des petites flottilles de pêche ont été détruites.

Plus de 150.000 hectares (1.500 km²) de terres agricoles¹¹ ont été rendus inutilisables par la contamination d'eau saline et les coulées de boue. En l'espace de trois semaines, les cultures de riz ont commencé à jaunir et selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, jusqu'à 15 pour cent des terres arables à l'Ouest d'Aceh pourrait rester à jamais inutilisable.¹²

La fourniture d'abris temporaires était la tâche la plus urgente à laquelle Aceh devait s'atteler, mais à plus longue échéance, la province devait réinstaller et reloger un nombre considérable de personnes déplacées. Il s'agissait, selon les estimations, de trouver de nouvelles terres pour réinstaller 25.000 familles dont les terres avaient été submergées ou étaient devenues instables, ou encore des personnes qui n'étaient pas propriétaires de leurs terres ou de leur logement avant le tsunami.¹³

La catastrophe a entre autre permis de réunir autour de la table de négociations le gouvernement indonésien et le GAM. Les deux parties ont signé en août 2005 un protocole d'entente en Finlande, qui a été suivi par le retrait des troupes et le dépôt des armes, par la réinsertion des combattants du GAM, la libération des prisonniers politiques et de nouvelles lois pour faire appliquer l'accord de paix.

La réponse d'Oxfam

Oxfam a été une des toutes premières agences humanitaires internationales à arriver à Aceh et Nias et a jusqu'à ce jour assisté plus de 474.000 personnes. L'agence a assuré la distribution de 40 millions de litres d'eau, donné du travail à plus de 100.000 personnes grâce à divers projets sur les moyens d'existence et construit plus de 800 logements, avec 200 autres en cours de construction. Oxfam a également construit plus de 30 ponts et a remis en état 100 km de routes. En septembre 2006, l'agence avait dépensé au total 67 millions de dollars et avait l'intention d'investir 104 millions de dollars à Aceh et Nias au cours des quatre prochaines années.

Les droits fonciers à Aceh après le tsunami

Les survivants ont été obligés de faire établir très précisément leurs droits fonciers et de propriété afin de limiter les litiges éventuels et de fournir une assise juridique et sociale solide à la reconstruction de la société d'Aceh. Mais c'est une tâche qui s'est avérée extrêmement difficile. La plupart des sinistrés avaient perdu leurs papiers d'identité et les duplicata conservés dans les bureaux administratifs avaient également disparu. Les nombreux repères naturels qui se trouvaient à la lisière des propriétés et qui en marquaient les limites s'étaient volatilisés. Des propriétaires terrains avaient été tués et la région devait faire face à un nombre considérable de réclamations successorales.

Les bureaux du gouvernement local étaient paralysés par le tsunami – le sinistre était tellement important qu'il a fallu attendre août 2005 avant que de nombreuses autorités locales puissent recommencer à fonctionner normalement. Le bureau provincial du BPN à Banda Aceh avait été gravement endommagé et avait perdu 30 pour cent de ses employés – 41 personnes. Tous les registres publics de propriété avaient été détruits ou rendus illisibles, comme les registres âdat sur les droits fonciers existants.

Dans les localités où n'existait aucun registre, les réseaux sociaux qui régissaient l'utilisation des sols avaient été fracturés par la disparition des chefs communautaires, ou dans certains cas, par la décimation de la communauté tout entière. Alors que le tsunami épargnait de nombreux jeunes gens, c'est parmi les femmes et les personnes âgées qu'il faisait le plus de victimes, un phénomène qui a modifié la dynamique communautaire.

Au titre d'une des premières organisations non gouvernementales (ONG) à secourir la population, Oxfam s'est rendu compte que les droits fonciers et de propriété précaires dont pouvaient se prévaloir les communautés démunies était encore plus fragilisés par l'ampleur considérable des pertes qu'elles avaient subies, que ce soit de leurs terres, de leurs moyens d'existence et de documents personnels indispensables, comme les cartes d'identité et les titres de propriété.

Parmi les autres problèmes auxquels était confronté Aceh, on peut compter :¹⁴

- La nécessité d'aider tous les autochtones dont les terres étaient submergées ou impropres à leur réinstallation
- La nécessité d'offrir une protection spéciale aux femmes, aux veuves, aux orphelins et aux communautés vulnérables

- La nécessité d'associer à la planification et à la reconstruction entreprises par les villages des régimes d'attribution de titres de propriété sous la tutelle du gouvernement local et central
- Les tensions entre les communautés locales et le gouvernement central
- La méfiance qui s'était établie entre les organisations de la société civile et les agences gouvernementales.

Le plus grand site de reconstruction dans le monde en développement

La situation des droits fonciers à Aceh est très différente de toute autre région qui se trouve dans une phase de relèvement après une catastrophe ou qui émerge d'un conflit.

Dans l'ancienne Yougoslavie, les régions où a été poursuivie une politique de purification ethnique ont été repeuplées par des étrangers, mais à Aceh il n'y a pas eu d'occupations sauvages, et donc aucune raison de procéder à des expulsions avant le retour des communautés déplacées. A l'inverse du Rwanda, du Timor Oriental et de l'Afghanistan, les tensions intercommunautaires étaient pratiquement inexistantes dans les régions touchées par le tsunami – le conflit opposait principalement le GAM à l'armée indonésienne sans qu'il n'y ait de rivalité entre les différents groupes ethniques.

A Aceh, la situation des droits fonciers est celle du déplacement d'un nombre considérable d'habitants et d'un impératif de trouver une solution durable à leur installation et leur relogement. La tâche de la reconstruction d'Aceh est le plus grand projet de reconstruction du monde en développement et l'enjeu réside principalement dans l'ampleur de la difficulté plutôt que dans sa complexité.

Reconstruire Aceh – commencer la phase de chantier

Lorsque le gouvernement indonésien a présenté officiellement son master plan de reconstruction en mars 2005, il a proposé de faire l'état des lieux de la topologie des sols, de remplacer les documents perdus et de délivrer des documents à tous ceux qui n'en avaient jamais possédés. Le gouvernement a également mis sur pied une agence spécialement chargée de la reconstruction d'Aceh, l'Agence de Reconstruction et de Réhabilitation d'Aceh et de Nias (BRR).

Le fonds fiduciaire multi-donateurs géré par la Banque mondiale a approuvé une subvention de 28,5 millions de dollars pour le Projet de Réhabilitation du Système d'Administration Foncière d'Aceh (RALAS). Commencé en août 2005, ce projet consiste en un processus de validation et d'attribution communautaire des titres de propriété dans la province, sous la tutelle de la BNP (reconstruite). L'ambition de RALAS est d'attribuer un titre de propriété à près de 600.000 parcelles de terrain d'ici décembre 2008.

Les survivants sont réunis dans chaque village pour discuter de l'emplacement et des limites des propriétés. Une carte est ensuite établie à la suite à ces discussions, que les survivants et chefs des communautés doivent signer pour certifier qu'elle est une représentation fidèle de la répartition des sols dans le village. Les arpenteurs géomètres bornent ensuite les parcelles avant que ne soient établis les titres de propriété.

2^{ème} étude de cas : Aceh Jaya et une solution communautaire

Dans le sous district de Jaya au Nord-Ouest d'Aceh, 1.130 personnes originaires de 14 villages ont vu leurs terres disparaître avec le tsunami. Il leur fallait 44 hectares pour pouvoir se réinstaller. Les villageois et les représentants du sous district ont identifié dans chaque village de nouveaux sites et ont négocié avec les propriétaires terriens avant de soumettre l'affaire aux autorités du district qui l'ont ensuite présentée à la BRR et au gouvernement provincial. Les équipes d'Oxfam chargées de la construction des abris temporaires et du travail de plaidoyer ont travaillé avec le village et les autorités locales durant toutes les étapes de ce processus.

Cette opération est un exemple remarquable d'une démarche communautaire qui est parvenue à se garantir un appui financier et juridique auprès des autorités provinciales. Les nouvelles terres ont maintenant été acquises par le gouvernement et feront partie d'un programme conjoint d'attribution de titres fonciers en vue de garantir l'égalité des droits de propriété aux femmes et aux hommes.

Oxfam travaille avec des ONG partenaires pour faire le bilan et une évaluation des travaux de RALAS. A la mi-2006, RALAS avait fait l'arpentage de 53.000 parcelles, mais n'avait délivré que 2.608 certificats ¹⁵ en raison de retards administratifs à Djakarta. La crainte des ONG partenaires est que le système soit ouvert aux abus si le gouvernement indonésien demande à RALAS d'accélérer ce processus.

L'importante question des droits de succession a dû être réglée avant de pouvoir établir les droits de propriété. En raison du nombre considérable de victimes, il a fallu procéder à la redistribution des propriétés pour régler les droits de succession avant de commencer la reconstruction des habitations.

La question des droits des veuves est également une cause de préoccupation. Bien que, en vertu des lois âdat et islamiques, les femmes puissent hériter d'une propriété, il est à craindre que, dans la pratique, la procédure du règlement des successions ne leur garantisse pas le même traitement.

Beaucoup d'orphelins ont droit à de nouvelles maisons, une situation qui soulève de nombreux problèmes. Une fois qu'on leur a construit une maison, à qui appartient-elle ? S'ils sont mis sous tutelle, comment les pouvoirs publics peuvent-ils garantir que la maison leur reviendra, une fois qu'ils atteindront leur majorité à 18 ans ? Que se passe-t-il lorsque quatre enfants héritent d'une maison ?

Les règlements de succession sont davantage gouvernés par la loi islamique que la loi âdat, bien que cela puisse varier d'une région à l'autre, en particulier en ce qui concerne le traitement des filles de la famille. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et RALAS ont mis sur pied des équipes mobiles de tribunaux islamiques. Un de ses objectifs est la protection des droits des orphelins, qui pourraient sans quoi se retrouver spoliés des terres qui leur devraient leur revenir.¹⁶

Bien que cette démarche ait remporté quelques succès, les ONG partenaires d'Oxfam ont identifié des problèmes au sein du système des tribunaux islamiques :

- Il est relativement nouveau, et les gens ignorent son fonctionnement¹⁷

- Il n'essaye pas de rechercher activement les orphelins
- Ce processus est lent parce qu'il demande beaucoup de témoins.

Le sort des sans-terres

Un des problèmes majeurs qui ne relève pas de la compétence de RALAS est celui de la réinstallation des 25.000 foyers qui ont perdu leurs terres à la suite du raz de marée.¹⁸

Les propriétaires terriens

Environ 10.000 foyers étaient des propriétaires terriens dont les terres ont été submergées et qui doivent donc être relogés. Jusqu'en octobre 2006, la BRR d'Aceh-Nias avait dépensé 7,7 millions de dollars pour l'achat de 700 hectares destinés à la réinstallation des sinistrés,¹⁹ et prévoyait d'en acheter 50 supplémentaires.

Les progrès ont été lents – jusqu'ici plus de 2.000 habitations ont été reconstruites sur les 10.000 prévues, mais seulement 700 d'entre elles sont occupées.²⁰ Le nombre de sinistrés qui a besoin d'être relogé n'arrête pas de changer. Par exemple, plusieurs des terres submergées ont refait leur apparition, après la reconstruction des digues qui protègent contre les marées. Les données ont pris du temps à être collectées et il y a eu des problèmes de coordination entre le BRR et le gouvernement local.²¹

L'achat d'un terrain peut prendre jusqu'à six mois et il s'agit d'abord de faire des travaux de terrassement avant qu'il ne soit constructible. La nappe phréatique à Aceh ayant un niveau élevé, les sols ont tendance à être marécageux et les coûts de terrassement peuvent coûter quatre fois plus cher que le prix d'achat du terrain.

Le gouvernement indonésien a pris une décision très progressive en septembre 2006 quand il a annoncé que les terres devaient désormais être enregistrées sous les noms des deux conjoints dans les régions où la BRR avait acheté des terrains pour reloger les sinistrés.²²

Locataires et squatters

De nombreux sinistrés appartenant aux communautés démunies du littoral d'Aceh occupaient avant le tsunami une terre qui ne leur appartenait pas, mais qu'ils louaient à des Acehnais plus fortunés ou bien ils 'squattaient' sur des terrains publics. Il y a 15.000 foyers dans cette situation qui n'ont maintenant plus aucun endroit pour vivre, et qui doivent être réinstallés sur de nouvelles terres avant de se voir attribuer un logement.²³

Ensemble, ces trois groupes (les locataires, les squatters et les sans terres) constituent la majorité des 70.000 sinistrés²⁴ actuellement logés dans les quelques 150 baraques gouvernementales qui ont été érigées dans toute la province d'Aceh.

L'absence de politique définie à l'égard des sinistrés qui n'ont pas de terres est à l'origine de retards et d'une grande incertitude, et explique pourquoi un si grand nombre d'entre eux est toujours sans abris, et sans perspective d'en obtenir un, deux ans après la catastrophe.

A la fin de 2005, à l'époque où Oxfam, le premier, a commencé à réclamer des politiques foncières pour régler le problème des survivants sans terres, il n'y avait aucun programme d'assistance gouvernemental ciblant spécifiquement les locataires et les squatters.

La BRR a introduit en juin 2006 une réglementation pour la réinstallation des locataires et des squatters. Cette réglementation démontre que le gouvernement indonésien

reconnait l'importance de fournir une assistance aux survivants sans terres, entre autres ceux qui n'étaient pas propriétaires de leur logement avant la catastrophe, et Oxfam applaudit cette initiative qui constitue un premier pas dans la bonne direction.

En vertu de cette réglementation, les gens qui possédaient un logement avant le tsunami auront droit à une parcelle de terrain et un logement rudimentaire de 36 mètres carré, et cela à titre gratuit, tandis que les anciens locataires recevront environ 2.800 dollars et les squatters 1.150 dollars.

Toutefois, Oxfam est convaincu que l'approche gouvernementale ne s'attaque que partiellement au problème, parce que les retards pris dans l'exécution du projet associés à l'inflation du coût des locations immobilières (l'inflation générale à Aceh atteignait 40 pour cent en 2005²⁵) font que les locataires et les squatters seront toujours sans logement et confinés dans leurs baraques dans un avenir prévisible. Il y a également un fort potentiel de risques de fraude et d'un effritement progressif de leurs avantages.

La politique des versements en espèces n'ouvrira pas l'accès au logement des locataires et des squatters vulnérables, et ne résoudra pas le problème des baraques et de leurs occupants.

La réglementation du BRR ne donne droit qu'à une installation sur les terrains octroyés par le gouvernement, qui se prêtent souvent mal à une exploitation commerciale et rémunératrice. La réintégration communautaire des locataires et squatters associée à une planification au niveau du village est plus efficace, durable et équitable.

A la suite de cette confusion et des réglementations inéquitables, une crise a commencé à couvrir dans les baraques. En septembre 2006, les frustrations qui s'étaient accumulées ont débordé pour donner lieu à de grandes manifestations devant les bureaux gouvernementaux.

Conclusion et Recommandations

La protection des droits fonciers, de la propriété et des ressources est vitale au redressement d'Aceh. L'accès équitable à la terre et aux ressources est au cœur du développement de la province. Deux ans après la catastrophe du tsunami, les couches sociales les plus pauvres et marginalisées d'Aceh - les squatters, les foyers avec une femme à leur tête, et les orphelins - sont toujours dans les affres d'une crise quant à l'endroit et la date de leur réinstallation. Le besoin est urgent de trouver une solution à ce problème et de reloger les occupants des baraques le plus rapidement possible.

3^{ème} étude de cas : Oxfam encourage l'entraide villageoise à Lhokseudu

Cinquante familles du village de Lhokseudu, une des régions les plus durement touchées par le tsunami, ont perdu leurs terres et leurs habitations. Quelques mois seulement après la catastrophe, ces familles ont entamé des négociations en vue d'obtenir de nouvelles terres auprès des propriétaires terriens du village. A la mi-mai, 38 foyers avaient convenu d'acheter 5.000 mètres carrés de terrain en faisant un emprunt sur deux ans. Avec les villageois, Oxfam a relevé la topographie des sols et établi le cadastre des terrains, les a divisés en parcelles et a commencé à planifier l'agencement du village. Le succès de ce projet a encouragé les 12 autres familles à s'installer sur le nouveau site et à réintégrer leur communauté.

Les agences des Nations Unies et le BRR travaillent à un plan d'action pour les baraques, qui consiste entre autres à enregistrer les personnes déplacées et leurs mouvements, à améliorer leurs conditions de vie et à les aider à emménager, une fois que les nouveaux logements sont construits.

Oxfam réclame une meilleure coordination et un plus fort engagement de la part du gouvernement (à tous les échelons) et de la communauté internationale à Aceh en vue de trouver une solution à longue échéance au problème des centres d'habitations temporaires et de procéder à leur démantèlement.

Oxfam est en train de renforcer l'appui qu'il apporte aux occupants des baraques, avec des ingénieurs et du personnel soignant pour aider tous ceux qui sont le plus dans le besoin. Ils surveilleront la situation en matière d'assainissement et de santé publique dans les baraques d'Aceh Besar et de Banda Aceh. Ce n'est pas toutefois une solution à long terme.

Il est urgent d'élaborer une nouvelle politique à l'égard des locataires et des squatters et de tous les sinistrés qui doivent être réinstallés. Le BRR doit clarifier sa politique à l'égard des locataires et des squatters le plus rapidement possible en introduisant de manière officielle des amendements législatifs plutôt que de recourir à des décisions politiques de circonstance.

Toutes les ONG qui s'occupent du relogement des habitants d'Aceh devraient en priorité reloger les locataires et les squatters à titre gratuit.

Il devrait également y avoir une meilleure coopération entre le gouvernement indonésien et les ONG, en vue d'offrir différentes options aux locataires et aux squatters, entre autre les aider à rétablir leurs baux locatifs.

Toutefois, Oxfam ne préconise pas que l'on traite automatiquement les locataires et les squatters de la même façon que les anciens propriétaires ; cela créerait des clivages sociaux. Oxfam est convaincu que le rétablissement des anciens baux locatifs – lorsque c'est possible – devrait faire partie d'une bonne politique foncière.

Oxfam est persuadé qu'il faut procéder, dans la mesure du possible, à la réinstallation et la réintégration des sinistrés village par village. Les limites des terrains et des parcelles qui se trouvent dans le périmètre d'un village devraient être modifiées avec l'accord de tous les villageois, en vue de refaire la répartition des sols en faveur des sinistrés qui n'ont pas de terres. Oxfam a déjà participé à une démarche similaire à Aceh Besar.

C'est à chaque communauté qu'il devrait revenir de décider s'il est nécessaire de faire une nouvelle répartition des sols en vue de louer certaines parcelles ou bien de donner ou vendre ces parcelles à des locataires et squatters qui pourraient ainsi devenir propriétaires terriens. Quelle que soit la solution choisie, les groupes vulnérables devraient être relogés à proximité de l'endroit où ils exerçaient leurs activités rémunératrices avant le tsunami.

Sinon avec un programme de réinstallation étatique, qui est l'autre option, il est à craindre que les plus pauvres Acehnais soient relogés n'importe où, et que se créent les bidonvilles du futur. Si cela devait arriver, la promesse d'offrir à tous les Acehnais une vie qui soit meilleure que celle qu'ils menaient auparavant aura été cruellement trahie.

Notes

1 Kuntoro Mangkusubroto, directeur de BRR, cité dans communiqué de presse de ReliefWeb le 21 novembre.

2 Dr. Hasanuddin Abidin, 'Post-Tsunami Land Parcel Reconstruction in Aceh: Aspects, Status and Problems', Document présenté au XXIII^e Congrès International de FIG, Munich, octobre 2006.

3 'Aceh Public Expenditure Assessment', septembre 2006, Banque mondiale.

4 De 1602 à 1942, toute l'Indonésie ou certaines régions étaient sous contrôle hollandais

5 Graham Brown, 'Horizontal Inequalities, Ethnic Separatism and Violent Conflict: The Case of Aceh', Rapport sur le Développement Humain du PNUD, dans la série Occasional Paper no. 28, 2005.

6 *Ibid.*

7 Bureau de l'Envoyé Spécial des Nations Unies pour les efforts de redressement du Tsunami à <http://www.tsunamispecialenvoy.org/country/humantoll>.

8 Bureau de l'Envoyé Spécial des Nations Unies pour les efforts de redressement du Tsunami à <http://www.tsunamispecialenvoy.org/country/indonesia.asp>.

9 *Ibid.*

10 OCHA Indonésie, 20 juin 2005.

11 Section II – 5 of 'Master Plan for the Rehabilitation and Reconstruction for the Regions and People of the Province of Nanggroe Aceh Darussalam and Nias Islands of the Province of North Sumatra', disponible à <http://www.bappenas.go.id>.

12 'Agricultural Recovery swift in some areas, slower in others, depending on the regional recovery capacities', Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture disponible à <http://www.fao.org/ag/tsunami/assessment/assess-damage.html>.

13 Lilianne Fan, 'The Struggle for Land Rights in Post-Tsunami and Post-Conflict Aceh, Indonesia', document présenté à la Banque mondiale, novembre 2006.

14 Cette analyse est tirée d'un rapport établi par le Dr Daniel Fitzpatrick pour le PNUD et Oxfam, 'Restoring and Confirming Rights to Land in Tsunami-affected Aceh', page 5, juillet 2005.

15 'Il Bilan des Progrès accomplis dans la première année du Fonds Fiduciaire multi-donateurs', juin 2006.

16 Voir http://www.tsunamispecialenvoy.org/pdf/UNDP_ERTR_newsletter.pdf, p.2.

¹⁷ Bien qu'il y ait eu à Aceh des tribunaux religieux depuis de nombreuses années, ce n'est qu'en 2001 et 2003 qu'ils ont été officiellement autorisés.

18 Chiffres fournis par l'unité de réinstallation du BRR, octobre 2006, tels qu'ils sont rapportés par Lilianne Fan, *ibid.*

19 Extrait d'une interview avec le Directeur Foncier du BRR, novembre 2006.

20 *Ibid.*

21 *Ibid.*

22 'Joint Land Titling in the Rehabilitation and Reconstruction Process', Communiqué de presse du BRR, 19 septembre 2006.

23 Estimations du gouvernement indonésien, via l'Unité Spéciale du BRR chargée des Baraques, septembre 2006.

24 Unité Spéciale du BRR chargée des baraques, septembre 2006.

25 Bureau Central des Statistiques (BPS) de Nanggroe Aceh Darussalam, décembre 2005, Catalogue BPS: 4701.11.

© Oxfam International, novembre 2006

Ce rapport a été rédigé par Sean Kenny, Lilianne Fan et Robin Palmer. Oxfam remercie Ian Bray et le docteur Daniel Fitzpatrick pour leur assistance dans sa réalisation. Il fait partie d'une série de documents visant à contribuer au débat public sur les questions de développement et de politique humanitaire.

Le texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : publish@oxfam.org.uk.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org.

Oxfam International est une confédération de 12 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam Amérique, Oxfam Allemagne, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Novib Oxfam Pays-Bas, Oxfam Nouvelle Zélande et Oxfam Québec. N'hésitez pas à appeler ou écrire aux agences listées ci-dessous pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : www.oxfam.org.

Bureaux de Plaidoyer d'Oxfam International :

<p>Oxfam Amérique 226 Causeway Street, Floor 5, Boston, MA 02114-2206, USA Tél : +1.617.482.1211 Courriel : info@oxfamamerica.org www.oxfamamerica.org</p>	<p>Oxfam Hong Kong 17/fl., China United Centre, 28 Marble Road, North Point, Hong Kong Tél : +852.2520.2525 Courriel : info@oxfam.org.hk www.oxfam.org.hk</p>
<p>Oxfam Australie 156 George St., Fitzroy, Victoria 3065, Australie Tél : +61.3.9289.9444 Courriel : enquire@oxfam.org.au www.oxfam.org.au</p>	<p>Intermón Oxfam (Espagne) Roger de Llúria 15, 08010, Barcelone, Espagne Tél : +34.902.330.331 Courriel : info@intermonoxfam.org www.intermonoxfam.org</p>
<p>Oxfam-en-Belgique Rue des Quatre Vents 60, 1080 Bruxelles, Belgique Tél : +32.2.501.6700 Courriel : oxfamsol@oxfamsol.be www.oxfamsol.be</p>	<p>Oxfam Irlande Dublin Office, 9 Burgh Quay, Dublin 2, Irlande Tél : +353.1.672.7662 Belfast Office, 115 North St, Belfast BT1 1ND, UK Tél : +44.28.9023.0220 Courriel : communications@oxfamireland.org www.oxfamireland.org</p>
<p>Oxfam Canada 250 City Centre Ave, Suite 400, Ottawa, Ontario, K1R 6K7, Canada Tél : +1.613.237.5236 Courriel : info@oxfam.ca www.oxfam.ca</p>	<p>Oxfam Nouvelle-Zélande PO Box 68357, Auckland 1032, Nouvelle-Zélande Tél : +64.9.355.6500 (Toll-free 0800 400 666) Courriel : oxfam@oxfam.org.nz www.oxfam.org.nz</p>
<p>Oxfam France - Agir ici 104 rue Oberkampf, 75011 Paris, France Tél : + 33 1 56 98 24 40. Courriel : info@oxfamfrance.org www.oxfamfrance.org</p>	<p>Oxfam Novib (Pays-Bas) Mauritskade 9, Postbus 30919, 2500 GX, The Hague, The Netherlands Tél : +31.70.342.1621 Courriel : info@oxfamnovib.nl www.oxfamnovib.nl</p>
<p>Oxfam Allemagne Greifswalder Str. 33a, 10405 Berlin, Allemagne Tél : +49.30.428.50621 Courriel : info@oxfam.de www.oxfam.de</p>	<p>Oxfam Québec 2330 rue Notre Dame Ouest, bureau 200, Montréal, Québec, H3J 2Y2, Canada Tél : +1.514.937.1614 Courriel : info@oxfam.qc.ca www.oxfam.qc.ca</p>
<p>Oxfam GB Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni Tél : +44 (0)1865.473727 Courriel : enquiries@oxfam.org.uk www.oxfam.org.uk</p>	

Secrétariat d'Oxfam International : Suite 20, 266 Banbury Road, Oxford, OX2 7DL, Royaume-Uni
Tél : +44.(0)1865.339100. Courriel : information@oxfaminternational.org. Site web : www.oxfam.org

Bureaux de Plaidoyer d'Oxfam International : Courriel: advocacy@oxfaminternational.org

Washington : 1112 16th St., NW, Ste. 600, Washington, DC 20036, USA Tél : +1.202.496.1170.

Bruxelles : 22 rue de Commerce, 1000 Bruxelles, Belgique Tél : +322.502.0391.

Genève : 15 rue des Savoises, 1205 Genève, Suisse Tél : +41.22.321.2371.

New York : 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017, USA Tél : +1.212.687.2091.

Organisations liées à Oxfam . Les organisations suivantes sont liées à Oxfam International :

Oxfam Japon Maruko bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japon

Tél : + 81.3.3834.1556. Courriel : info@oxfam.jp Site web : www.oxfam.jp

Oxfam Inde B55, First Floor, Shivalik, New Delhi, 1100-17, Inde

Tél : + 91.11.26693 763. Courriel : info@oxfamint.org.in Site web : www.oxfamint.org.in

Membre observateur d'Oxfam. L'organisation suivante a actuellement un statut de membre observateur auprès d'Oxfam International, et travaille à l'obtention d'une possible affiliation complète :

Fundación Rostros y Voces (Mexique) Alabama No. 105 (esquina con Missouri), Col. Nápoles, C.P. 03810 México, D.F.

Tél/Fax : + 52 55 687 3002. Courriel : comunicacion@rostrosyvoces.org

Site web : www.rostrosyvoces.org